

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2025**

DELIBERATION N°06 - DCM-20250414-06

Nombre de
membres en
exercice : 29

Présents : 20
Votants : 28
Pour : 28
Contre : -
Abstentions : -

Objet :
Approbation de la
convention
financière 2025
avec le Carrefour
d'Animation et
d'Expression
Musicale

L'an deux mille-vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 4 avril 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, M. Patrick ACEDO, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, Mme Alexandra VALETTE, M. Jonathan DARRIGADE, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ
Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à M. Jean-Pierre ALPHA
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à M. José DOS SANTOS
M. Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD
M. Frédéric BILLARD donne pouvoir à Mme Martine BECRET

Membre absent :

M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : M. Patrick ACEDO

Rapporteur : Madame Marie-José ROQUES, Adjointe déléguée à la culture, au Patrimoine, à l'Animation et aux loisirs

Le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale (CAEM), association régie par la loi du 1er juillet 1901, et été créé le 14 aout 2004 avec pour but de « permettre à tous, sans exclusion ni élitisme, l'accès aux possibilités d'expression et des connaissances musicales, dans les domaines de l'éducation, l'action culturelle, l'organisation de loisirs et d'y participer pour toutes les formes et les moyens qu'elle déterminera »

La Commune de Boucau a décidé de participer au développement des associations contribuant à la vie sociale à travers l'octroi de subventions municipales, mais aussi éventuellement la mise à disposition, de locaux, de matériels et personnels.

Cependant, conformément aux dispositions de loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et aux décrets afférents, lorsque la subvention et les apports attribués dépassent un montant

annuel de 23 000 €, la Collectivité doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Par ailleurs, la Commune souhaite pouvoir évaluer l'impact et l'efficacité des actions conduites par les associations en fonction des aides apportées.

Afin de formaliser les modalités de l'aide apportée au CAEM, la Commune définit une convention financière, dont le projet est annexé au présent rapport.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2007 portant liste des pièces justificatives de dépenses (rubrique 721) ;

Vu la Commission mixte « vie associative/culture/sociale/enfance jeunesse » du 17 mars 2025 et la Commission « Finances » du 24 mars 2025 ;

Où l'exposé de Madame Marie-José ROQUES et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention financière à intervenir pour l'année 2025 avec le CAEM, actant notamment le versement d'une subvention de 34 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2025.

**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 14/04/2025**

**Le Maire,
M. Francis GONZALEZ**



**Le Secrétaire,
M. Patrick ACEDO**

